

Le Journal du Médecin

04.06.2010
Page: 6-7

Circulation: 13707

240ab7
475

Le Journal
du médecin

Elections législatives: interview du Dr Camille Finck, RWF «La séparation est inéluctable»

Le Dr Finck est ORL. Outre un cabinet privé à Fleurus, elle est chef de clinique au CHU Sart-Tilman, spécialiste des problèmes de phonation et de déglutition. Elle a longtemps travaillé dans les hôpitaux publics de Charleroi. Répondant aux quatre questions d'usage, elle explique pourquoi le rattachement de la Wallonie à la France est «inéluctable».

Journal du médecin: *Comment voyez-vous l'avenir de la Belgique?*

- La séparation est inéluctable. L'Etat fédéral belge n'a pas calmé le nationalisme flamand qui poursuit son objectif: le démantèlement du pays. D'ailleurs, on ne stoppe pas un nationalisme. Seule la Deuxième Guerre mondiale a arrêté le III^e Reich. Dans le contexte d'une séparation, le rattachement à la France nous permettra d'être de nouveau nous-mêmes. La France est la nation des Droits de l'homme qui défend les valeurs républicaines. En Belgique, en revanche, les dénis de démocratie sont nombreux. Je pense aux appels à la délation organisée par l'administration communale d'Overijse contre le parler français. Je trouve cela effrayant. Vu de Flandre, le Wallon est un paresseux consommateur de sécurité sociale et citoyen de seconde

zone dans son propre pays. Le nationalisme flamand est méprisant et nauséabond qui s'appuie sur la légende selon laquelle nous aurions opprimé les Flamands alors qu'ils étaient les victimes de leur propre bourgeoisie parlant français. Et la courbe rentrante actuelle est, à mon avis, schizophrénique: les Flamands se disent contre la séparation du pays parce qu'ils craignent les conséquences du séparatisme et veulent le beurre et l'argent du beurre. Or, en cas de séparation et d'indépendance de la Wallonie seule et paupérisée, je crains une mise sous protectorat flamand de

notre territoire.

- *Quelles conséquences sur les acteurs de santé et les patients de l'instabilité socio-économique (et institutionnelle) actuelle?*

- On constate tout d'abord que le blocage institutionnel a des conséquences directes: les revalorisations

des infirmières ont été accordées de justesse. Les restrictions budgétaires font que la forfaitarisation est dans l'air... En tant qu'ORL, je suis amenée à «visiter» les bouches des patients, il est clair que l'état dentaire de la population n'est pas brillant. Ils n'ont pas les moyens d'acheter des dentiers ou des implants; ils reportent la consultation au mois suivant en attendant la paie...

- *Quel avis portez-vous sur la représentativité dans les instances de l'Inami et de l'exclusion de Domus Medica/Domino des élections syndicales médicales?*

- Pour moi, le fonctionnement de l'Inami est particulièrement opaque. Des dizaines de commissions, conseils, collègues se réunissent. La composition de certains est publiée sur internet, d'autres pas. C'est assez invraisemblable. En tant que membre de la commission d'agrément de ma spécialité, je constate parfois notre impuissance à exercer notre mission de vérification du bon déroulement des stages. Nous avons eu récemment à nous déterminer sur les qualifications d'une femme-médecin polonaise dont nous n'avions aucune trace du passé professionnel. En tant qu'instance d'avis, il était dif-

ficile d'en donner un. Notre secrétaire (un fonctionnaire de l'Inami) change très souvent et les horaires correspondent assez peu avec la pratique médicale de terrain. L'Inami m'apparaît comme une énorme machine bureaucratique avec un nombre impressionnant de fonctionnaires.

Sur l'affaire Domus-Medica/Domino, en tant que spécialiste, j'ai suivi le dossier dans la presse. Je suis particulièrement légaliste, donc si DMD ne satisfaisait pas aux conditions, il est normal qu'il ne participe pas aux élections. Ce qui me gêne, c'est si existent derrière ces raisons officielles des motivations plus opaques.

- *Obtenir la Santé et les Affaires sociales est-il une priorité pour votre parti?*

- La question se pose peu pour le RWF. En revanche, ce que l'on peut dire c'est qu'avec un rattachement à la France, le Wallon n'y perdrait pas fondamentalement. Bien sûr, les couvertures sociales et santé ne sont pas rigoureusement les mêmes. Mais on s'en sortirait certainement mieux qu'avec une Wallonie seule et paupérisée. Il existe par exemple en France, pour certains types de pathologies lourdes (cancer, sida, diabète) une couverture à 100% des frais médicaux. Si on conjugue la couverture santé universelle et les assurances complémentaires (NDLR: du ressort des «mutuelles» en France), les Français sont largement couverts contre la maladie.

Nicolas de Pape

